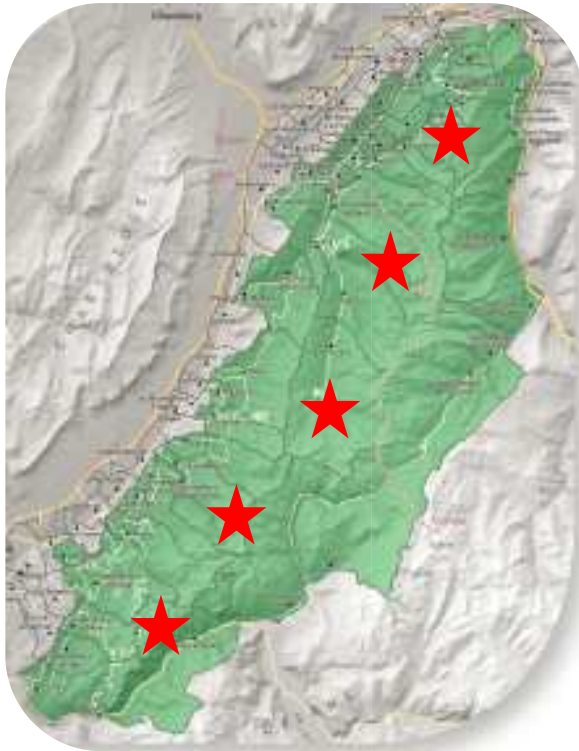


## Aménagement de 5 sites entre Forêt et alpages & Réalisation de supports pédagogiques 2010 - 2011



Localisation des sites

**Maitre d'ouvrage**  
**Espace Belledonne**  
Association loi 1901

Parc de la mairie – 38 190 Les Adrets  
[contact@espacebelledonne.fr](mailto:contact@espacebelledonne.fr)

**Montant global du projet sur 2 ans**

41 943.92€

Taux d'intervention du FEADER : 18%

**Espace**  
**Belledonne**

**Pour en savoir plus :**

[http://www.espacebelledonne.fr/-  
Sentiers-sylvicoles-.html](http://www.espacebelledonne.fr/-Sentiers-sylvicoles-.html)

Soucieuse de valoriser et faire connaître son territoire, l'Espace Belledonne a impulsé une dynamique autour de la découverte des richesses de la forêt et de ses connexions aux alpages.

En lien avec Belledonne en Marche et l'ONF, une démarche de concertation de 3 ans a permis d'identifier **5 sites représentatifs** pour la découverte des milieux forestiers et pastoraux, adaptés à l'accueil de scolaires et de familles :

- La cembraie des Pourettes à Chamrousse
- Le Pré du Mollard à St Mury
- Le Crêt du Poulet à St Pierre d'Allevard
- Le Gleysin et l'Oule à Pinsot
- Le Marais du Gelon au Bourget en Huile

Un programme d'interprétation pédagogique, de fichiers de jeux et d'activités a été conçu grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant en forêt et en alpages en Belledonne.

L'ensemble de ce projet (topoguide, itinéraires, supports pédagogiques) sont en libre téléchargement sur le site de l'Espace Belledonne et sur le blog dédié :

- [www.espacebelledonne.fr](http://www.espacebelledonne.fr)
- [www.foretetalpagebelledonne.blog4ever.com](http://www.foretetalpagebelledonne.blog4ever.com)



### Le + du projet

Ce projet a permis de développer un partenariat original avec une association d'éducation à l'environnement ancrée sur le territoire. Il a également permis à l'Espace Belledonne d'investir le champ de la mise en valeur de sites dans un objectif de découverte pédagogique pour les scolaires, les familles et les groupes.



Cofinancé par le Conseil Régional Rhône-Alpes  
et le Conseil Général de l'Isère